

Raid Nature Départemental des collèges et lycées

I-Présentation

La direction départementale UNSS de Seine Saint-Denis continue sa mise en place du développement des activités de plein air en organisant un raid nature **le Mercredi 30 mai 2018 de 9h15 à 17h00**.

Le raid nature constitue un des grands événements organisé par l'UNSS 93, il est ouvert à toutes les A.S. et ne concerne pas uniquement les spécialistes de V.T.T.

II - Règlement

Ouvert aux Minimes, Cadets, Juniors, Seniors (et les benjamins uniquement des A.S. VTT)

Tous les élèves participants doivent être licenciés.

75 équipes maximum (soit 300 participants maximum).

Catégorie Animation :

-Classement Officiel : Equipe de 4 (mixte : 2 garçons+2 filles) avec les 5 épreuves suivantes, course d'orientation, trail, bike and run, Relais VTT et **Canoë** (attestation de savoir nager ou brevet de 25/50m ou test anti-panique **pour les 4 membres de l'équipe**). Un classement collège et un classement lycée.

-Classement Promotionnel : Equipe de 4 (mixte ou non) avec les 5 épreuves suivantes, course d'orientation, trail, bike and run, Relais VTT et **Tir à l'arc**. Un classement collège et un classement lycée.

Ce raid est non qualifiable pour le championnat d'académie (le championnat d'académie de Raid nature est prévu le 11 avril).

Le repas du midi n'est pas fourni par l'organisation, c'est à chacun (professeurs et élèves) de l'apporter.

Encadrement

-> pour 2 ou 3 équipes : au minimum 2 professeurs accompagnateurs dont 1 sera affecté à l'organisation

3 équipes par établissement maximum (toutefois si nous avons trop d'engagés nous pourrions aussi être amenés à réduire ce nombre à 2 équipes par établissement).

L'ensemble des collègues accompagnateurs sera affecté sur le site pour la bonne gestion de la rencontre. Si un professeur affecté à l'organisation ne respecte pas son rôle, ses équipes ne seront pas classées.

Engagement : sur unss.org **au plus tard le 12 avril 2018 à 23h45.**

Si nous avons trop d'engagés nous tiendrons compte également de l'ordre d'inscription.

Un modèle de l'attestation scolaire de savoir nager est téléchargeable à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/25/6/ensel4345_annexe2_452256.pdf

III - Propreté et respect du site

Le raid se déroule sur la base départementale de loisirs de Champs sur Marne. Il convient bien évidemment de respecter le site. Chaque enseignant recevra à l'accueil des recommandations précises, un sac poubelle et veillera avec ses élèves à la propreté des lieux en particulier à la collecte de tous les déchets.

IV – Accès

Mercredi 30 mai 2018 de 9h15 à 17h00

A la base de loisirs départementale de Champs sur Marne

1 promenade des pâtis, 77420 Champs sur Marne

Téléphone : 01 60 05 24 01

Site internet : <http://basedechamps.fr>

La base de Loisirs est située entre Chelles et Gournay.

L'accès en car n'est possible que par les routes indiquées ci-dessous, le trajet final se faisant par des rues pavillonnaires exigües. Un parking pour les cars est à disposition dans la base.

Par l'autoroute A4, direction Metz-Nancy : sortie n°10 Champs sur Marne. Suivre la direction de Chelles-Gournay. Poursuivre à Gournay jusqu'au rond-point Roosevelt, puis suivre les panneaux indiquant "centre aéré départemental".

Par la RN 34, direction Chelles-Gagny à l'entrée de Chelles prendre à droite vers Gournay, traverser les ponts sur le canal et la Marne et au rond-point Roosevelt suivre les panneaux indiquant "centre aéré départemental".

En transport en commun :

RER E arrêt Chelles-Gournay. Prendre la sortie du Maréchal de Lattre de Tassigny. Prendre à gauche sur la rue du même nom jusqu'à croiser la D934. Prendre à droite puis passer le supermarché Auchan. Traverser le canal, traverser la Marne par la passerelle puis tourner à gauche jusqu'au portail vert.

RER A arrêt Noisy-Champs puis bus 212 direction Champs, arrêt Albert Berthelot. Continuer à pied.

Afin de faciliter les déplacements des AS la direction départementale UNSS mettra 4 bus à disposition avec une participation financière demandée en fonction du nombre d'élèves inscrits.

IV – Organisation

- 5 épreuves pour tout le monde

Course d'Orientation	Trail	Tir à l'arc ou Canoë et Relais VTT		Bike & Run
1 parcours sur la base de champs et un parcours dans le parc de Noisiel (voisin de la base).	2km en direction du parc de Noisiel à faire en équipe	Tir à l'arc : 12 flèches par équipe	Canoë biplace: 1 parcours relais dans le lac de la base	1 parcours balisé de 4km à réaliser en relais en VTT sous forme de Bike and Run avec 2 vélos pour 4.
		Chrono relais VTT : Un parcours de « bosses » en VTT d'environ 1 minute par élève à parcourir en relais à 4.		

- La totalité de l'équipe participe aux 5 épreuves et reste obligatoirement groupée.

- L'ordre des épreuves sera le suivant (2 épreuves le matin et 2 l'après-midi) :

Votre groupe vous sera indiqué à votre arrivée

Groupe 1 (Blanc) : C.O. / Bike &Run / Trail / Relais VTT et Arc ou Canoë

Groupe 2 (Bleu) : Relais VTT et Arc ou Canoë / C.O. / Bike &Run / Trail

Groupe 3 (Vert) : Trail / Relais VTT et Arc ou Canoë / C.O. / Bike &Run

Groupe 4 (Jaune) : Bike &Run / Trail / Relais VTT et Arc ou Canoë / C.O.

- o Lors de l'épreuve du Tir à l'arc/Relais VTT les groupes se divisent en 2 (une partie commence par le tir à l'arc ou Canoë et l'autre partie par le chrono relais VTT).

- Classements :

● Classement par épreuve :

Course d'Orientation	Trail	Tir à l'arc ou Canoë et Relais VTT		Bike &Run
Au nombre de balises trouvées.	Au temps de l'équipe.	Tir à l'arc : Au nombre de points réalisés sur les 12 flèches.	Canoë biplace: Au temps de l'équipe.	Au temps de l'équipe.
		Chrono relais VTT : Au temps de l'équipe (arrivée du 4 ^{ème} relayeur)		

● Classement Général : par addition des places de l'équipe sur les 4 épreuves.

Si vous avez des jeunes officiels VTT formés dans vos A.S., amenez-les, afin de pouvoir aider à l'organisation.

Le matériel est fourni par l'organisation à l'exception d'un jeu de chasubles de couleur différente que vous devez apporter pour chaque équipe engagée.

Dans la mesure du possible, venez avec vos VTT (2 VTT par équipe de 4 élèves). Si vous n'en avez pas, prévenez nous par mail (sd093@unss.org), au moment de l'inscription, nous ferons en sorte de vous prêter les VTT appartenant à l'UNSS 93. Il vous sera demandé d'en prendre le plus grand soin.

Si nous n'avez pas de VTT, vous devez venir tout de même avec des casques de vélo (obligatoire durant le VTT et le Bike and Run)

Les établissements ayant signé des conventions de prêt de VTT avec l'UNSS 93 doivent venir avec ces VTT (au moins 2 par équipe et plus si vous en avez la possibilité) afin de mettre ces vélos à disposition lorsque vous n'en aurez pas besoin pour vos élèves.

Dossier suivi par Jean Philippe DAMIE

Raid Nature Départemental des collèges et lycées

Demande de participation au transport collectif du 30 mai 2018

Fichier à envoyer avant le 12 avril 2018

par mail : sd093@unss.org

par fax : 01 48 49 68 60

Nom de l'établissement :

Ville :

Demande de participation au transport collectif (4.00€ par personne inscrite): OUI NON

Nombre d'élèves	Nombre d'accompagnateurs	Nombre de VTT à transporter

L'établissement s'engage à utiliser le transport demandé et à régler les frais au plus tard le jour de la rencontre (chèque à l'ordre de direction départementale UNSS93).
Facture transmise à l'établissement dès clôture des inscriptions.

Nom de l'enseignant responsable du groupe :

Signature de l'enseignant

L'ACTUALITÉ DES A.S. ET DE L'U.N.S.S. EN SEINE-SAINT-DENIS EST SUR



unss93.org



www.facebook.com/UNSS.93



@UNSS93

Envoyez nous des photos ou vidéos de vos rencontres

